



Achat d'un immeuble en commun ou pas ??

Par **morgania**, le 15/01/2009 à 22:25

Bonjour,

Je vis avec une personne qui va acheter un immeuble dont une partie sera louée à des locataires après y avoir effectué des travaux et où on vivra dans l'autre partie. Nous ne sommes pas encore mariés. Il est divorcé et a des enfants. J'ai souhaité m'investir dans cet achat. Lui, a déjà réalisé un crédit. Il a signé un compromis et attend la signature. Il me conseille de ne pas faire de crédit mais de m'arranger avec lui en lui payant par la suite une somme mensuelle. Il me dit que par la suite on irait devant un notaire afin que je puisse avoir des droits sur une partie de l'immeuble. Mais seulement une partie. Comment cela devra-t-il se dérouler? Je ne serai donc pas présente de la signature de cet achat. Par la suite, devant le notaire que dois je demander? Quelles sont les questions que je devrais poser? Et ne sera-t-il pas trop tard puisque lui, aura déjà signé, seul. On compte se marier mais pas dans l'immédiat. Je souhaite me couvrir au cas où il lui arriverait quelque chose et ne pas être me retrouver "à la rue". Je vous remercie pour votre réponse et me tiens à votre disposition pour d'autres renseignements. A bientôt